

ARRETE PORTANT SUR L'INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION DANS LA RUE F.BACQUET AINSI QUE SUR LA PLACE ROGER SALENGRO

Arrêté de Police N°46/2017 du 27 juin 2017

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités

Territoriales

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'organisation d'une fête foraine du mardi 25 juillet 2017au mercredi 02 août 2017

ARRETE

ARTICLE 1 Pendant toute la durée de la fête foraine, le stationnement de tout

véhicule sera interdit dans la rue F. Bacquet ainsi que sur la place

Roger Salengro y compris pour les riverains.

ARTICLE 2 L'accès à la rue F.Bacquet et à la place Roger Salengro sera

interdit à tout véhicule pendant la durée de la fête foraine et la rue

sera barrée à hauteur de la Maison Maurice Thorez.

ARTICLE 3 Des panneaux de signalisation informant de la présence d'une

fête foraine seront mis en place par les services municipaux.

ARTICLE 4 Monsieur le Responsable des Services Techniques

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de la ville de SIN-LE-NOBLE sont

chargés de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN, 27juin 2017

Pour le Maire empêché, L'Adjointe Déléguée C.AMADEI

